

J'ose croire que les membres de la commission connaissent suffisamment les aptitudes politiques des membres de la Chambre pour prêter une oreille attentive aux changements qui ont été demandés et d'agir en conséquence. Tant d'abord, permettez-moi de signaler à nouveau certains espoirs qui ont été énoncés lorsque la mesure a été déposée à la Chambre. Je désire citer les paroles du ministre des Transports (M. Pickersgill) qui, s'est exprimé en ces termes le 10 mars comme en fait foi la page 776 du compte rendu:

En second lieu, et nonobstant l'adoption de ce régime, nous avons décidé de ne pas nous décharger de la responsabilité définitive qui incombe au Parlement. Il était entendu que nous trouverions des moyens d'assurer que la question ne soit pas tout simplement déferée à une commission sans que le Parlement ait au moins le pouvoir de s'opposer, en dernière analyse, aux erreurs évidentes qui pourraient être commises, de l'avis de la majorité.

Cette citation corrobore mes observations préliminaires et, encore une fois, j'exhorte les commissaires à écouter les propos des députés. Un peu plus loin il poursuit en disant:

Nous accueillerons avec plaisir les améliorations venant de n'importe quelle direction de la Chambre...

Cet extrait est à la page 779 du compte rendu. Il citait alors un extrait d'un compte rendu précédent. Je parlerai d'un autre but:

...qu'une telle commission en agissant ainsi devra tenir compte de la répartition de la population selon le recensement le plus récent du Canada ainsi que de l'intérêt public...

J'aurai d'autres observations à ajouter dans quelques minutes.

...et devra particulièrement tenir compte en autant que possible des limites des comtés, des municipalités et des villes.

Je crois que mon collègue le député de Carleton (M. Bell) a fait remarquer qu'on a trop souvent négligé cette question. Je dirai, monsieur l'Orateur, que l'on n'a pas suffisamment tenu compte des intérêts et du bien-être du public comme je l'ai signalé dans ma requête. Plus tôt, au cours du débat, M. Moreau, ex-député d'York-Scarborough, a vertement critiqué mon intervention et a parlé de mes observations comme étant associées à la tyrannie rurale en ce qui a trait à des circonscriptions comme la sienne.

• (8.00 p.m.)

Je tiens à ce qu'on me comprenne bien: je ne m'oppose pas à la commission ni à la révision des limites des circonscriptions, pas plus qu'à ce qui s'est passé dans ma circonscription. En revanche, je n'admets pas la

[M. Winkler.]

méthode que la commission a employée comme l'indique la carte des circonscriptions prévues pour le Sud de l'Ontario. Je dois ajouter ici que mes objections s'inspirent du souci que j'ai des gens de l'Ontario que je représente. Premièrement, ils n'ont pas été convenablement servis, deuxièmement on a passé outre aux agglomérations et aux lignes naturelles de communication. Troisièmement, on a fait fi des limites traditionnelles. Quatrièmement, pour ce qui est des comtés de Grey et de Bruce et d'une certaine région avoisinante, on aurait pu les diviser en deux circonscriptions contiguës, vu leurs intérêts communs. Les limites n'ont donc pas été fixées convenablement. Cinquièmement, il y a peu, pour ne pas dire pas, de ressemblance entre les limites projetées et celles qu'on songe à adopter pour les circonscriptions provinciales.

Monsieur l'Orateur, un des ministres a appuyé mes objections avant que les principales oppositions soient imprimées. Si je dis vrai, il me semble qu'il incombe à la commission de revoir la carte proposée. Personne ici n'a le droit de faire des modifications; il faut se borner à faire des suggestions. Nous dépendons donc de l'intégrité des membres de la commission pour faire le nécessaire.

Mon préopinant a fait allusion à la ville de Paris. J'ai ici copie du *Ayr News* du jeudi 24 juin 1965, dans lequel on prédit ce qui pourrait fort bien arriver à Paris. Il semble que les prédictions ne se sont pas réalisées. Par égard pour les gens de cette région, j'ose croire que tout a bien tourné, car on dit ici que les habitants de cette région n'aiment pas être séparés.

Il semble, d'après certaines observations faites aujourd'hui, que nous sommes devenus trop blasés pour employer des mots comme manipulation de la carte électorale. Pour décrire ce qui se passe, nous parlons de remaniement. C'est peut-être la façon appropriée de décrire le moyen ou la méthode utilisée pour supprimer la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Je me suis souvent demandé, depuis la présentation des cartes proposées, si c'est une simple coïncidence que mon collègue le député de Grey-Nord (M. Noble) et mon collègue le député de Bruce (M. Loney) et moi-même sommes maintenant dans une seule nouvelle circonscription. Il me semble que dans deux cas, il est peu probable que ce soit une pure coïncidence.

Mon collègue de Grey-Nord et moi-même avons fait des recherches approfondies au sujet des circonscriptions que nous représentons actuellement et qui sont sur le point de disparaître, à moins qu'on n'étudie davantage les modifications proposées. Lorsque les cartes préliminaires ont été tracées, le commissaire